



## La fouille d'un patient conscient ou inconscient dans un hopital

Par **barbarasoignante**, le **03/06/2008** à **03:33**

Bonjour, je travaille depuis 4 ans dans un centre hospitalier regional, je suis aide soignante dans un service de chirurgie traumatologie . Nous y accueillons des patients parfois conscients, parfois desorientés ou encore sous l'effet des anesthésiants utilisé lors d un bloc operatoire . A leur arrivé dans le service le "protocole" nous demande d'etablir une fiche de vestiaire d'effectuer un inventaire de tout les effets du patient ( objets de valeurs, et autres) de comptabiliser l'argent, chequier carte bancaire... pour cela il nous est demander de fouiller dans le sac à main des patients, ou poche ,portefeuelles ( afin de se couvrir en cas de plainte ) et d en sortir tous ce qu elle possede pour lister .

Il y a 2 semaine un aide soignant de mon etablissement a subit 8 heure de garde à vue pour suspission de vol , ayant fait confiance a la patiente et a sa famille il n a pas fais ce vestiaire . Resultat une plainte a ete deposé pour vol ! Cest a ce moment là (en garde a vue ) que la police a dis que de toute façon nous n avons pas le droit de fouiller les patients . Donc avons nous oui ou non le droit de fouille et sinon comment se couvrir en cas d accusation à tort ?